

**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées du  
Bas-Saint-Laurent  
États financiers  
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Flux de trésorerie	9
Situation financière	10
Notes complémentaires	11 - 16
Annexe	17



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 3-A  
217, avenue Léonidas Sud  
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux membres de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les notes complémentaires y compris le résumé des principales méthodes comptables, ainsi que l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 2, l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est passé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrit aux résultats, et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'excédent des produits par rapport aux charges serait moindre d'un montant de 13 456 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, et l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait moindre d'un montant de 18 745 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Rimouski  
Le 16 juin 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130692

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions gouvernementales du Québec		
Programme régulier	<b>7 037 600</b>	7 037 600
Octroi de subvention	<b>1 512 000</b>	2 348 334
Plan d'action sur les changements climatiques		973 000
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)		83 333
Mise à jour d'un maximum d'occurrences historiques d'EFMVS		21 500
Démarche de mobilisation des propriétaires pour la récolte des bois	<b>13 099</b>	
	<b>8 562 699</b>	10 463 767
Contributions gouvernementales du Canada		
Programme 2 milliards d'arbres	<b>2 453 221</b>	
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>538 811</b>	453 742
	<b>2 992 032</b>	453 742
Autres produits		
Contributions des industries - aménagement	<b>1 321 767</b>	1 084 658
Fondation de la faune du Québec	<b>42 800</b>	24 600
Intérêts - Octroi de subvention	<b>32 539</b>	34 023
Intérêts	<b>11 452</b>	9 483
Autres	<b>4 313</b>	4 083
	<b>1 412 871</b>	1 156 847
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 967 602</b>	12 074 356

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	<b>10 133 379</b>	9 811 458
Aide individuelle	<b>1 783 241</b>	1 457 898
	<u><b>11 916 620</b></u>	<u>11 269 356</u>
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	<u><b>4 214</b></u>	<u>10 448</u>
Aide financière destinée aux propriétaires	<u><b>11 920 834</b></u>	<u>11 279 804</u>
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multirressources	<b>158 313</b>	138 750
Partage en réseau de l'information	<b>27 476</b>	9 978
Comité éthique	<b>8 189</b>	7 633
Inventaire de défoliation de plantation	<b>7 643</b>	6 613
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	<b>8 525</b>	6 916
Inventaire de défoliation de peuplements - Issus EPC	<b>15 884</b>	
PPMV 2e génération	<b>520</b>	19 119
PPMV 3e génération	<b>22 317</b>	
Numérisation des friches demandées au reboisement	<b>2 221</b>	13 750
Support arrosage TBE SOPFIM	<b>179</b>	1 729
	<u><b>251 267</b></u>	<u>204 488</u>
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	<b>280 661</b>	320 665
Coordination	<b>329 759</b>	342 505
	<u><b>610 420</b></u>	<u>663 170</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u><b>12 782 521</b></u>	<u>12 147 462</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>185 081</b></u>	<u>(73 106)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

			<b>2022</b>	2021
	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>67 601</b>	<b>497 904</b>	<b>565 505</b>	619 866
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		<b>185 081</b>	<b>185 081</b>	(73 106)
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	<b>7 594</b>		<b>7 594</b>	38 727
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	<b>(21 050)</b>		<b>(21 050)</b>	(19 982)
Solde à la fin	<b>54 145</b>	<b>682 985</b>	<b>737 130</b>	<b>565 505</b>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	185 081	(73 106)
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(2 284 502)	156 112
Frais payés d'avance	395	(271)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 628 107	(198 229)
Apports reportés	(69 383)	(157 046)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(540 302)</u>	<u>(272 540)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme - Octroi de subvention	(4 788 000)	
Placement compte Avantage - Octroi de subvention	3 600 000	(3 600 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 188 000)</u>	<u>(3 600 000)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Octroi de subvention reportée et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 512 000)	3 951 666
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(3 240 302)</b>	<b>79 126</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 761 645	3 682 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>521 343</u>	<u>3 761 645</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	30 997	2 738 884
Placements temporaires	490 346	1 022 761
	<u>521 343</u>	<u>3 761 645</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.


**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Situation financière**

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	30 997	2 738 884
Placements temporaires, 0,15 % et 0,25 %	490 346	1 022 761
Comptes clients et autres créances (note 3)	2 742 200	457 698
Frais payés d'avance	9 419	9 814
	<u>3 272 962</u>	<u>4 229 157</u>
Long terme		
Placement compte Avantage - Octroi de subvention, 0,45 %		3 600 000
Dépôts à terme - Octroi de subvention, de 0,15 % à 1,00 %	4 788 000	
Immobilisations corporelles (note 4)	24 287	24 947
Actifs incorporels (note 5)	29 858	42 654
	<u>8 115 107</u>	<u>7 896 758</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	2 589 977	961 870
Apports reportés (note 8)		69 383
Octroi de subvention reportée (note 9)	2 205 000	1 512 000
	<u>4 794 977</u>	<u>2 543 253</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 9)	2 583 000	4 788 000
	<u>7 377 977</u>	<u>7 331 253</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	54 145	67 601
Non affecté	682 985	497 904
	<u>737 130</u>	<u>565 505</u>
	<u>8 115 107</u>	<u>7 896 758</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2022

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net, et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrites à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1, qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Contributions des industries*

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, le service a été rendu, le prix de vente est déterminé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2022

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits (suite)**

*Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

**Actifs et passifs financiers**

*Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence, provenant d'opérations non conclues avec des apparentés, ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Agence qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate), sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur, et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés, sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2022

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

*Amortissement*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Dégressif	30 %

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**Avantages sociaux futurs**

La part de l'employeur dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2022

**3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients - industriels (a)	<b>146 205</b>	112 249
Contributions gouvernementales du Québec		
Plan d'action sur les changements climatiques		243 250
Fondation de la faune du Québec	<b>26 900</b>	16 300
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)		83 333
Programme 2 milliards d'arbres	<b>2 453 221</b>	
Contributions gouvernementales du Canada		
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>85 470</b>	
Intérêts courus	<b>28 535</b>	
Taxes de vente à recevoir	<b>1 869</b>	2 566
	<u><b>2 742 200</b></u>	<u>457 698</u>

(a) Au 31 mars 2022, aucun client ne représente plus de 20 % du total des comptes clients (un client représentait 24 % du total des comptes clients au 31 mars 2021).

**4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	<b>21 317</b>	<b>21 317</b>	
Mobilier et agencements	<b>45 397</b>	<b>42 112</b>	3 698
Équipement informatique	<b>91 910</b>	<b>70 908</b>	21 249
	<u><b>158 624</b></u>	<u><b>134 337</b></u>	<u>24 947</u>

**5 - ACTIFS INCORPORELS**

	<u>2022</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u><b>54 456</b></u>	<u><b>24 598</b></u>	<u><b>29 858</b></u>
			<u>2021</u>
			Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	\$
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>54 456</u>	<u>11 802</u>	<u>42 654</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

**6 - EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (3,45 %; 3,20 % au 31 mars 2021) et est renégociable annuellement.

Les comptes clients et autres créances, ayant une valeur comptable nette de 2 742 200 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, l'Agence doit respecter une clause restrictive. Au 31 mars 2022, cette clause n'est pas respectée.

**7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 468 985	846 508
Salaires et vacances à payer	95 722	90 968
Charges sociales à payer	25 270	24 394
	<u>2 589 977</u>	<u>961 870</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 20 230 \$ au 31 mars 2022 (19 487\$ au 31 mars 2021).

**8 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origines externes, sont destinés à financer des projets spécifiques ainsi qu'à couvrir les charges du prochain exercice.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone		69 383
		<u>69 383</u>

**9 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE**

L'octroi de subvention reportée représente des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origines externes, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2022

---

## **10 - RISQUES FINANCIERS**

### **Risque de crédit**

L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients - industriels, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Agence.

### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Agence au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## **11 - CONTRAT DE LOCATION**

L'Agence s'est engagée, d'après un contrat de location pour un local échéant en décembre 2024, à verser une somme minimum de 77 205 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 27 495 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, à 28 182 \$ le 31 mars 2024 et à 21 528 \$ le 31 mars 2025.



**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**

**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<b>ANNEXE A</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>CHARGES PAR NATURE</b>		
Salaires et charges sociales	<b>725 734</b>	691 656
Assurances responsabilité	<b>8 557</b>	8 297
Communication	<b>3 496</b>	9 587
Entretien des locaux	<b>7 213</b>	6 806
Entretien et réparation de l'équipement informatique et des logiciels	<b>14 541</b>	35 818
Équipement de sécurité	<b>1 911</b>	2 087
Formation	<b>482</b>	
Fournitures de bureau	<b>4 182</b>	2 715
Intérêts et frais bancaires	<b>2 838</b>	3 675
Frais de déplacement	<b>25 969</b>	25 373
Frais de réunion	<b>3 027</b>	1 504
Charges locatives	<b>29 776</b>	29 642
Matériel et location	<b>1 619</b>	999
Honoraires professionnels	<b>9 119</b>	7 732
Taxes et permis	<b>1 898</b>	1 768
Télécommunications	<b>10 645</b>	8 120
Travaux faune et forêt	<b>7 300</b>	3 600
Immobilisations corporelles et actifs incorporels acquis à même les produits	<b>7 594</b>	38 727
	<b>865 901</b>	878 106

